

Axe 3 – Renforcer les contrôles sur les poissons destinés à la consommation et adopter les mesures de gestion des risques appropriées

3.3 Poursuivre la surveillance des produits de la pêche mis sur le marché

3.3.B Contrôle des poissons issus des secteurs exploités par la pêche professionnelle

Description de l'action	Mise en œuvre au niveau national de plans de contrôle destinés à évaluer les sites de production et les zones de pêche (eau douce et milieu maritime)
Porteur local de l'action	DRAAF et DD(CS)PP
Date de mise à jour	24 mai 2012

1. Contexte

Chaque année depuis 1999, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère chargé de l'agriculture élabore et met en œuvre un ensemble de plans de surveillance et de plans de contrôle (PS/PC) de la contamination des denrées alimentaires d'origine animale et/ou végétale et des produits destinés à l'alimentation animale.

Ces plans constituent un outil essentiel de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire et contribuent, dans le même temps, à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires français exportés.

Un plan de contrôle a pour objectif principal la recherche des anomalies, des non-conformités, voire des fraudes. Il est fondé sur un échantillonnage ciblé ou suspect, c'est-à-dire que les prélèvements sont réalisés sur la base de critères de ciblage prédéterminés. Les prélèvements sont faits chez le producteur, dans les fermes ou étangs d'élevage, en eau douce et en milieu marin.

Trois grandes familles de résidus sont particulièrement recherchées : les substances interdites d'emploi et utilisées frauduleusement, les médicaments vétérinaires utilisés à des teneurs supérieures à celles autorisées et les contaminants de l'environnement.

2. Résultats

Chaque année, la DGAL publie le bilan des plans de contrôle de l'année précédente. Les résultats des plans de contrôle 2010 :

Poissons issus de l'élevage (eau douce et eau de mer):

- recherche de résidus chimiques : substances interdites (activateurs de croissance, chloramphénicol, nitrofuranes, vert malachite), médicaments vétérinaire(antibiotiques, antiparasitaires), contaminants de l'environnement (pesticides, métaux lourds). Sur **835 résultats d'analyses obtenus sur toute la France, 5 non-conformités ont été relevées** : 4 prélèvements contenaient des substances interdites et 1 prélèvement des résidus de traitement à une teneur supérieure à celle autorisée. Les non conformités relevées ont donné lieu à des enquêtes auprès des élevages concernés.

Poissons mis sur le marché

- Recherche de dioxines et PCB sur les sardines : les **102 résultats d'analyses** obtenus sur toute la France se sont **tous révélés conformes**

3. Evolution

Compte tenu des résultats obtenus en 2010, les plans de contrôle 2011 et 2012 ont été reconduits avec quelques modifications.

- un plan expérimental « hormone de croissance » est mis en place en 2012 sur sang de poisson dans le cadre des recherches de substances interdites,
- un plan de contrôle des PCB et dioxines dans les produits transformés contenant des crustacés est mis en place en 2012 pour prendre en compte l'avis de l'ANSES n°2011-SA-0277 concernant le niveau de contamination dans la chair brune des crabes
- le plan de surveillance de la bactérie *Escherichia coli* dans les coquillages devient un plan de contrôle donc cible plus précisément les productions.